

Contrat pédagogique – Année universitaire 2023/2024

Master 2 Gouvernance de projets de développement durable au sud

Responsable pédagogique : Delphine Placidi-Frot

Nom - Prénom		N° Etudiant
Tél	Email (prénom.nom) :	@universite-paris-saclay.fr

			Evalu	Seuil de		
Enseignements	ECTS	СМ	Session 1	Session 2	compensation	
Semestre 3	30				10/20	
Enseignements fondamentaux						
Sociologie politique du développement durable	3	25	ET	ET	7/20	
Economie politique du développement durable	3	25	ET	ET	7/20	
Droits humains, droit du développement et droits de la reconnaissance	3	25	ET	ET	7/20	
Droit de l'environnement : quels défis au Sud ?	3	25	ET	ET	7/20	
Enseignements professionnels						
Insertion des projets dans les politiques de développement	3	20	ECI		7/20	
Identification, conception et faisabilité du projet	3	20	ECI		7/20	
Aspects institutionnels de l'évaluation de projets	3	20	ECI		7/20	
Aspects économiques et financiers de l'évaluation de projets	3	20	ECI		7/20	
Gestion informatisée de projet	3	15	ECI		7/20	
Cadre juridique, ressources humaines et mise en œuvre du projet	3	20	ECI		7/20	
Semestre 4	30				10/20	
Enseignements méthodologiques						
Anglais du développement durable (sustainable development issues)	2	20	ECI		7/20	
Mise à niveau en droit, écologie et économie	1	45	VSN	VSN	7/20	
Méthodologie	2	15	ECI		7/20	
Enseignements d'ouverture						
Action internationale des collectivités locales	3	15	ECI		7/20	
Lobbying et plaidoyer, l'influence des acteurs privés dans les secteurs de l'environnement et du développement	3	15	ECI		7/20	
Rencontres autour du développement durable au Sud	1	10	VSN	VSN	7/20	
Enjeux de coopération Sud/Sud	3	15	ECI		7/20	
Insertion professionnelle						
Stage de 4 à 6 mois dans un pays du Sud et mémoire	15		Mémoire/ Soutenance	Mémoire/ Soutenance	10/20	
Total annuel	60					



Contrat pédagogique - Année universitaire 2023/2024

Master 2 Gouvernance de projets de développement durable au sud

Responsable pédagogique : Delphine Placidi-Frot

Modalités de contrôle des connaissances

ET: Evaluation terminale:

• Session 1 : examen de fin de semestre

Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.
- Session 2 : report de la note de session 1 en session 2

VSN : Validation sans note

Conditions de validation de l'année de Master 2:

- Les 2 semestres doivent être validés (« Admis »), sans compensation entre les semestres.
- La compensation des UE est possible au sein de chaque semestre.
- Les UE dont le seuil de compensation est de 10/20, ne sont ni compensables ni compensantes.

mail « Paris-S	aclay ») via	https://a	adonis.univers	ite-pa	ris-sa	clay.fr/activat	ion/ (unique	contact	pour	toute	commun	nication a	administrativ	ve) et av	oir _l	pris
connaissance	du Règlement	des	études ainsi	que	des	modalités*	particulières	applica	bles	à ce	contrat	pédago	gique consu	Itables	sur	le
site :https://ww	w.jm.universite	-paris-s	saclay.fr/forma	tion/re	egleme	ent-des-etude	es-et-modalite	s-de-con	trole-c	des-cor	naissanc	es-mcc				
										Г		-44 -1-				\neg
											Date et signature de l'étudiant					